



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le



ID : 085-218501096-20230925-2023SEPTDEL36_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 19 septembre 2023
Séance du Conseil Municipal : 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 37) - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD (sauf à la délibération 34) - Pierrick THOMAS (sauf à la délibération 34) - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT (sauf à la délibération 34) - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU (sauf à la délibération 34) - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Patricia CRAVIC

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Julie MARIEL-GODARD (sauf à la délibération 6)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 6 et 37
29 à la délibération 34

Nombre de conseillers présents : 32
31 à la délibération 37
28 à la délibération 34

Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 6 et 37
29 à la délibération 34

Secrétaire de séance : Lilian BOSSARD

36. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION CULTURELLE

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative culturelle, la commission « Famille et Cadre de Vie » propose d'attribuer la subvention suivante :

Nom de l'association	Montant	Imputation
<u>Subvention exceptionnelle</u>		
ASSOCIATION IMMOBILIERE DE LA GRAINETIERE	3 000,00 €	311 – 65748
TOTAL	3 000,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget principal 2023,
Vu la demande de subvention de ladite association,
Vu l'avis favorable de la commission Famille et Cadre de vie du 7 septembre 2023,
Vu le rapport d'Odile PINEAU,

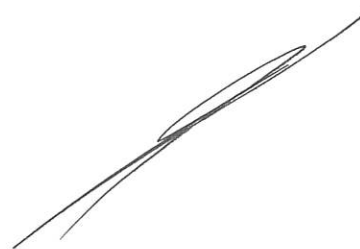
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide le versement de la subvention sus-désignée,
- autorise M. le Maire, ou la conseillère déléguée en charge des finances, à procéder au mandatement correspondant, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2023 – compte 311-65748,
- autorise M. le Maire, ou la conseillère déléguée en charge des finances, à signer des conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations.

Lilian BOSSARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 29 SEP. 2023
Publié électroniquement le : 29 SEP. 2023
Notifié le :